

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Batna 2 – Mostefa Ben Boulaïd
Faculté de Technologie



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Référence de la session			
N° de la session	Date	Type de la session	
		Ordinaire	Extraordinaire
01/CS/FT/UB2/2023	14/12/2023	X	

Le quatorze du mois de décembre de l'année deux mille vingt-trois, s'est tenue une session *ordinaire* du conseil scientifique de la faculté de technologie.

La réunion a débuté à 10h00.

L'état de présence des membres était comme suit:

NOM et Prénom	Qualité	Présent(e)	Présent(e) par procuration	Absence justifiée	Absent(e)
BOUZGOU Hassen	Président du CSF	•			
SAIDANI Nouredine	Doyen	•			
MEBARKI Ghazali	Vice doyen Post-Graduation	•			
BOUDOUEH Mounir	Vice doyen Pédagogie	•			
KHAMARI Dalila	Cheffe du dép. ELT				•
LABBAL Mohamed El Hadi	Chef du dép. ELN	•			
MAKHOLOUFI Rafik	Chef du dép. GM	•			
MOUSS Mohamed Djamel	Chef du dép. GI	•			
TIRI Ammar	Chef du dép. HYD				•
SAADI Mohamed	Chef du dép. GC	•			
SIARI Aissa	Chef du dép. ST		•		
ABDOU Chaabane	Chef du dép. GP	•			
GUETTAFI Amor	Dir. du lab. LSTEB				•
AZOUI Boubaker	Dir. du lab. LEB	•			
NAIT SAID Nacer Eddine	Dir. du lab. LSPIE		•		
BENHAYA Abdelhamid	Dir. du lab. LEA	•			
SAIDI Lamir	Dir. du lab. LAAAS				•
BRIOUA Mourad	Dir du lab. LICEGS	•			
OUTTAS Toufik	Dir du lab. LAMSM	•			
MAZOUZ Hamoudi	Dir. du lab. LRP	•			
MEBARKI Ghazali	Dir. du lab. LESEI				
TIRI Ammar	Dir. du lab. LRHYA				
MOUSS Leila Hayet	Dir. du lab. LAP	•			
YAHIAOUI Djarir	Dir. du lab. LGC-ROI		•		
BENOUDJIT Nabil	Président CSD ELN		•		
REBIAI Cherif	Président CSD GM	•			
BENAGGOUNE Said	Président CSD ELT	•			

ABDELHAMID Samir	Président CSD GI		•		
BAHLOUL Ouassila	Présidente CSD GC	•			
HOUICHI Larbi	Président CSD HYD				•
BOULCINA Raouf	Président CSD GP	•			
LAKHDAR Nacereddine	Représentant ELN		•		
DENDOUGA Abdelghani	Représentant ELN	•			
REBIAI Cherif	Représentant GM	•			
LAHBARI Miloud	Représentant GM	•			
IKHLEF Malika	Représentante ELT	•			
BENLALOU Idriss	Représentant ELT	•			
SENOUSSI Ahmed	Représentant GI	•			
MAZOUZ Badis	Représentant GC		•		
MANSOURI Tarek	Représentant GC	•			
KHAMA Reda	Représentant GP		•		
SAMER Said	Représentant GP	•			
BAIRA Fayçal	Représentant ST	•			
BOUKHENOUDA Nouredine	Représentant ST	•			
ZATAR Nassima	Représentante MAA	•			
YOUB Youcef	Représentant MAA				•
BENHACHANI Messaoud	Resp. Bibliothèque	•			

Ordre du jour :

1. Règlement intérieur
2. Validation des inscriptions et réinscription des doctorants pour l'année universitaire 2023/2024
3. Dossiers de soutenances de doctorat 3^{ème} cycle (LMD)
4. Divers

1. Règlement intérieur

Compte tenu :

- du décret exécutif n° 03-279 du 24 Août 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université (J.O.R.A.D.P. année 2003, n°51. pages 4-13) modifié et complété par le décret exécutif n°06-343 du 27 septembre 2006 (J.O.R.A.D.P. année 2006, n°61. pages 21-22),
- de l'arrêté ministériel n°53 du 05 Mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du conseil scientifique de la faculté,
- de l'arrêté ministériel n°1600 du 03 décembre 2023 dont la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de technologie de l'université de Batna 2,
- de l'article 6 de l'arrêté ministériel n°53 du 05 Mai 2004 qui stipule que le comité scientifique doit établir, lors de sa première réunion, son règlement intérieur,
- de l'avant-projet de règlement intérieur, basé sur l'ancien règlement intérieur de l'ex-conseil scientifique de la faculté, présenté par le président du conseil,
- de la présentation des articles de l'avant-projet du règlement intérieur un par un, par le président du conseil scientifique de la faculté,
- du débat entre les membres du conseil scientifique présents au sujet de chaque article présenté,
- du résultat du vote, à main levée,

Les membres du conseil scientifique, **approuvent à l'unanimité** le règlement intérieur du conseil scientifique de la faculté de technologie, constitué de 24 articles répartis en 8 chapitres, annexé au présent procès-verbal.

2. Validation des inscriptions et réinscription des doctorants pour l'année universitaire 2023/2024

2.1. Département de génie industriel

2.1.1. Réinscriptions en doctorat 3^{ème} cycle LMD (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie industriel, le conseil scientifique approuve la réinscription en doctorat 3^{ème} cycle LMD des doctorants (29 doctorants) :

BOUHENTALA Aicha, DERARDJA Abbas, LOUCHENE Housseem-Eddine, BELAYATI Souleyman, DJEGHAR Dina, MANSOURI Miled, BOULTIF Bahia, LAHMAR Houria, SAHRAOUI Khaoula, MADJOUR Hassina, BENRABAH Mohamed-Elamine, RAHMOUNI Djemaa, BENYOUCEF Rania, MEDDOUR Hasna, MEGAACHE Salah-Eddine, BAGUIGUI Saida, BOUZAR Souhila, MERGHEM Mohammed, ZIAR Ahcene, RAHRAH Khaoula, SAKER Wiam, BOUZID Nassim, ABDERRAHIM Younes, SERRAT Lamis, BOUGHRIRA Aimene, HARKATI Asma Feriel, GHENNAM Wassila, KHITER Rihana, AOUIFI Tayeb. Les détails qui précisent : les thèmes, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité sont données dans le même procès-verbal.

2.2. Département d'électronique

2.2.1. Réinscriptions en doctorat 3^{ème} cycle LMD (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département d'électronique, la réinscription en doctorat 3^{ème} cycle LMD, pour l'année universitaire 2023/2024, concerne les doctorants (18 doctorants): YAHIAOUI Samah, BENSADALLAH Mohamed, FRIDJAT Mohamed Elkamel, MEGUELLATI Mourad, HAMATA Amor, YAHIA Azzeddine, BOUIRANE Elkheyr, AOUNI Qoteyba, KOUACHI Hemza, MOKRANI Sabrina, KHODJA-EULAMA Souheila, CHEBABHI Younes, BEDRA Mohamed, ALLAOUA Wafa, BEDIAF Akram, LAGGOUNE Ramzi, CHOUBANE Maroua, LOMBARKIA Assia. Les détails qui précisent : les thèmes, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité sont données dans le même procès-verbal.

2.3. Département d'électrotechnique

2.3.1. Réinscriptions en doctorat 3^{ème} cycle LMD (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département d'électrotechnique, la réinscription en doctorat 3^{ème} cycle LMD, pour l'année universitaire 2023/2024, concerne les doctorants (12 doctorants): BELBEDJ Loubna, TEBBAKH Elmoataz, MANSRI Miloud, BRAHMI Haithem Allaeddin, BELKAID Rahma, MOKHBI Kenza, MECHNANE Farouk, BENBAHA Assam, HEDMER Boutheyna, NOUI Zouheyr, DJEBABRA Amel, SIDIALI Amira. Les détails qui précisent : les thèmes, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité sont données dans le même procès-verbal.

2.3.2. Réinscriptions en doctorat en sciences (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n°01 du 07 décembre 2023, du département d'électrotechnique, la réinscription en doctorat en sciences, pour l'année universitaire 2023/2024, concerne les doctorants (02 doctorants) : FATAH Amir et BOUNAB Ala-Eddine. Les détails qui précisent : les thèmes, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité sont données dans le même procès-verbal.

2.4. Département d'hydraulique

2.4.1. Réinscriptions en doctorat 3^{ème} cycle LMD (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n°01 du 10 décembre 2023, du département d'hydraulique, la réinscription en doctorat 3^{ème} cycle LMD, pour l'année universitaire 2023/2024, concerne les doctorants (09 doctorants): MANSSOURI Ibtissem, BENMOUSSA Hichem, BENAMOR Samir, BELAID Larbi, BOUCHEHAM Mohamed Roustem, BOUSSAHIA Mounir, NEDJAR Essaghir, BRELLA Djouhaina, ELHADJ Lakouas Fatma. Les détails qui précisent: les thèmes, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité sont données dans le même procès-verbal.

2.4.2. Réinscriptions en doctorat en sciences (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n°01 du 10 décembre 2023, du département d'hydraulique, la réinscription en doctorat en sciences, pour l'année universitaire 2023/2024, concerne le doctorant (01 doctorant) : AMIROUCHE Mokrane. Le détail qui précise : le thème, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité est donné dans le même procès-verbal.

2.5. Département de génie civil

2.5.1. Réinscriptions en doctorat 3^{ème} cycle LMD (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n°1 du 07 décembre 2023, du département de génie civil, la réinscription en doctorat 3^{ème} cycle LMD, pour l'année universitaire 2023/2024, concerne les doctorants (20 doctorants): HADAM Lakhdar, ABDELHAFIDI Adel, ZEKKOUR Mouna, REMADNA Ayat Errahmane, MERCHI Ahmed, DEHAM Abdelhafid, BOUDJEDIR Abdelhakim, SALEM Khalil, BERKANE Fatiha, LAIB Tariq, ABDELMALEK Rida, HADEF Djallal, ZEMOULI Mohammed, DACHER Mohamed, BECHTELLA Chafai, YOUSFI Achouak, ZEMALI Omar, MEZIANE Mahieddine, SAFA Hamza, ZEKHMI Tawfiq. Les détails qui précisent : les thèmes, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité sont données dans le même procès-verbal.

2.5.2. Réinscriptions en doctorat en sciences (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n°1 du 07 décembre 2023, du département de génie civil, la réinscription en doctorat en sciences, pour l'année universitaire 2023/2024, concerne les doctorants (1 doctorants) : MEGUELLATI Younes. Le détail qui précise: les thèmes, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité est donné dans le même procès-verbal.

2.6. Département de génie mécanique

2.6.1. Réinscriptions en doctorat 3^{ème} cycle LMD (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n°1 du 11 décembre 2023, du département de génie mécanique, la réinscription en doctorat 3^{ème} cycle LMD, pour l'année universitaire 2023/2024, concerne les doctorants (12 doctorants): KHENNAB Abdelghani, BOULTIF Amira, CHICHOUNE Samira, BELHIS Sidali, BENBEGHLIA Aymen, MCHOUNCHI Lahcen, LAOUAR Abdelahamid, KENISSE Nousseiba, BAALI Khouloud, MEKENTICHI Sif-Eddine, BOUAKBA Tarek, AOUMI Belkacem. Les thèmes, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité est donné dans le même procès-verbal.

2.6.2. Réinscriptions en doctorat en sciences (2023/2024)

Compte tenu du procès-verbal du comité scientifique, n°1 du 11 décembre 2023, du département de génie mécanique, la réinscription en doctorat en sciences, pour l'année universitaire 2023/2024, concerne les doctorants (1 doctorants) : BERKANE Sonia. Le détail qui précise: les thèmes, les noms des encadreurs, l'année de la première inscription ainsi que la spécialité est donné dans le même procès-verbal.

3. Dossiers de soutenances de doctorat 3ème cycle (LMD)

3.1. Département d'électrotechnique

3.1.1. Candidat 1 : MECHNANE Farouk (première année d'inscription en 2019)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 1 du 07 décembre 2023, du département d'électrotechnique,
 - de la consultation de la copie de la thèse par des membres du conseil,
 - du rapport favorable du directeur de thèse autorisant le candidat à soutenir sa thèse,
 - du rapport favorable du directeur de thèse mentionnant l'adéquation de la publication réalisée par le candidat avec le contenu de la thèse,
 - de l'identification que la revue présentée, par le candidat, est de catégorie A et d'une pérennité supérieure à 2 ans,
 - de la validation par tous les membres du conseil scientifique de la publication **parue** dans la revue :
 - Titre de la revue : Applied Sciences (MDPI)
 - Volume : 13
 - Pages : 7047
 - Année : 2023
 - ISSN : 2076-3417
 - Catégorie : **A (Base DGRSDT 2023)**
 - de la validation du candidat, d'après le carnet du doctorant, d'un cumul de points supérieur ou égal à 180 points,
- le conseil scientifique donne un **avis favorable** pour la proposition des membres de jury de soutenance de doctorat 3^{ème} cycle du candidat : **MECHNANE Farouk**.

Thème : Commande robuste d'un système hybride solaire-éolien avec gestion d'énergie.

Membres du jury :

Nom & Prénom	Grade	Université	Qualité
AZOUI Boubakeur	Professeur	Université Batna 2	Président
NAIT SAID Nasreddine	Professeur	Université Batna 2	Rapporteur
DRID Saïd	Professeur	ENSERDD Batna	Co-rapporteur
NAIT SAID Mohamed Saïd	Professeur	ENSERDD Batna	Examineur
MAKOUF Abdesselem	Professeur	Université Batna 2	Examineur
CHRIFI ALAOUI Larbi	M. C.	Université de Picardie, Jules Vernes, France	Invité

3.1.2. Candidat 2 : ZERROUMDA Badreddine (première année d'inscription en 2014)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 1 du 07 décembre 2023, du département d'électrotechnique,
- de la consultation de la copie de la thèse par des membres du conseil,
- du rapport favorable du directeur de thèse autorisant le candidat à soutenir sa thèse,
- du rapport favorable du directeur de thèse mentionnant l'adéquation de la publication réalisée par le candidat avec le contenu de la thèse,
- de l'identification que la revue présentée, par le candidat, est de catégorie A et d'une pérennité supérieure à 2 ans,
- de la validation par tous les membres du conseil scientifique de la publication **parue** dans la revue :
 - Titre de la revue : Microelectronic Engineering (Elsevier)
 - Volume : 277
 - Pages : 112011
 - Année : 2023
 - ISSN : 0167-9317
 - Catégorie : **A (Base DGRSDT 2023)**

le conseil scientifique donne un **avis favorable** pour la proposition des membres de jury de soutenance de doctorat 3^{ème} cycle du candidat : **ZERROUMDA Badreddine**.

Thème : Study, modeling and optimization of power devices : application to the control of photovoltaic systems.

Membres du jury :

Nom & Prénom	Grade	Université	Qualité
BELKACEM SEBTI	Professeur	Université Batna 2	Président
DJEFFAL Fayçal	Professeur	Université Batna 2	Rapporteur
BENAGGOUNE Said	Professeur	Université Batna 2	Co-rapporteur
KHETACHE Laid	MCA	Université Ouargla	Examineur
BOUCHAMA Ziyad	Professeur	Université Bordj Bou Arréridj	Examineur

4. Divers

4.1. Département de génie civil

4.1.1 Ajout d'un co-directeur de thèse de doctorat 3^{ème} cycle

4.1.1.1 Doctorant1: LAIB Tariq (doctorat 3^{ème} cycle, première inscription en 2022)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie Civil,
- de la demande présentée par le directeur de thèse **Dr. DIMIA Mohammed Salah** concernant l'ajout du Dr. BOUGLADA Mohammed Salah, comme co-directeur de thèse du doctorant **LAIB Tariq** inscrit régulièrement en doctorat 3^{ème} cycle depuis l'année 2022,
- de l'engagement du **Dr. BOUGLADA Mohammed Salah** quant au co-encadrement du doctorant **LAIB Tariq**,

Le conseil scientifique **approuve** l'avis favorable émis par le comité pour que **Dr. BOUGLADA Mohammed Salah** soit le co-directeur de la thèse du doctorant **LAIB Tariq**,

4.1.1.2 Doctorant 2: ABDELMALEK Ridha (doctorat 3^{ème} cycle, première inscription en 2022)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie Civil,
 - de la demande présentée par le directeur de thèse **Dr. BAGHDADI Mohamed** concernant l'ajout du **Dr. KITCHAH Fethi**, enseignant au sein de Centre universitaire de Mila, comme co-directeur de thèse du doctorant **ABDELMALEK Ridha** inscrit régulièrement en doctorat 3^{ème} cycle depuis l'année 2022,
 - de l'engagement du **Dr. KITCHAH Fethi** quant au co-encadrement du doctorant **ABDELMALEK Ridha**,
- Le conseil scientifique **approuve** l'avis favorable émis par le comité pour que **Dr. KITCHAH Fethi** soit le co-directeur de la thèse du doctorant **ABDELMALEK Ridha**.

4.1.1.3 Doctorant 3: BOUDJEDIR Abdelhakim (doctorat 3^{ème} cycle, première inscription en 2022)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie Civil,
- de la demande présentée par le directeur de thèse **Dr. BEZIH Kamel** concernant l'ajout du **Dr. BOULEKROUNE Mina**, enseignante au sein de l'Université Constantine 1, comme co-directrice de thèse du doctorant **BOUDJEDIR Abdelhakim** inscrit régulièrement en doctorat 3^{ème} cycle depuis l'année 2022,
- de l'engagement du **Dr. BOULEKROUNE Mina** quant au co-encadrement du doctorant **BOUDJEDIR Abdelhakim**,

Le conseil scientifique **approuve** l'avis favorable émis par le comité pour que **Dr. BOULEKROUNE Mina** soit le co-directrice de la thèse du doctorant **BOUDJEDIR Abdelhakim**.

4.1.1.4 Doctorant 4: BECHTELLA Chafai (doctorat 3^{ème} cycle, première inscription en 2022)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie Civil,
- de la demande présentée par la directrice de thèse **Dr. BAHLOUL Ouassila** concernant l'ajout du **Dr. BENMOUSSA Samir**, comme co-directeur de thèse du doctorant **BECHTELLA Chafai** inscrit régulièrement en doctorat 3^{ème} cycle depuis l'année 2022,
- de l'engagement du **Dr. BENMOUSSA Samir** quant au co-encadrement du doctorant **BECHTELLA Chafai**,

Le conseil scientifique **approuve** l'avis favorable émis par le comité pour que **Dr. BENMOUSSA Samir** soit le co-directeur de la thèse du doctorant **BECHTELLA Chafai**.

4.1.2 Changement de directeur/co-directeur de thèse de doctorat 3^{ème} cycle

4.1.2.1. Doctorant1: ZEMOULI Mohamed (première inscription en 2022)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie Civil,
- de la demande de désistement présentée par le directeur de thèse le **Pr. YAHIAOUI Djarir** concernant le changement de la direction de thèse au profit du **Dr. SAADI Mohamed** du doctorant **ZEMOULI Mohamed** inscrit régulièrement en doctorat 3^{ème} cycle depuis l'année 2022,
- de l'engagement du **Dr. SAADI Mohamed** pour l'encadrement du doctorant **ZEMOULI Mohamed**,

Le conseil scientifique **approuve** l'avis favorable émis par le comité pour que **Dr. SAADI Mohamed** soit le directeur de thèse du doctorant **ZEMOULI Mohamed**.

4.1.2.2. Doctorant 2 : DACHER Mohamed (première inscription en 2022)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie Civil,
- de la demande de désistement présentée par la directrice de thèse le **Dr. BAHLOUL Ouassila** concernant le changement de la direction de thèse au profit du **Dr. BENMOUSSA Samir** du doctorant **DACHER Mohamed** inscrit régulièrement en doctorat 3^{ème} cycle depuis l'année 2022,
- de l'engagement du **Dr. BENMOUSSA Samir** pour l'encadrement du doctorant **DACHER Mohamed**,

Le conseil scientifique **approuve** l'avis favorable émis par le comité pour que **Dr. BENMOUSSA Samir** soit le directeur de thèse et **Dr. BAHLOUL Ouassila** la co-directrice de thèse du doctorant **DACHER Mohamed**.

4.1.2.3. Doctorante 3 : YOUSFI Achouak (première inscription en 2022)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie Civil,
- de la demande de désistement présentée par le directeur de thèse le **Pr. YAHIAOUI Djarir** concernant le changement de la direction de thèse au profit du **Dr. SAADI Mohamed** du doctorante **YOUSFI Achouak** inscrite régulièrement en doctorat 3^{ème} cycle depuis l'année 2022,
- de l'engagement du **Dr. SAADI Mohamed** pour l'encadrement du doctorante **YOUSFI Achouak**,

Le conseil scientifique **approuve** l'avis favorable émis par le comité pour que **Dr. SAADI Mohamed** soit le directeur de thèse et **Pr. YAHIAOUI Djarir** le co-directeur de thèse du doctorante **YOUSFI Achouak**.

4.1.2.4. Doctorant 4 : MEZIANE Mahieddine (première inscription en 2022)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie Civil,
- De la demande présentée par le co-directeur de thèse le **Dr. MAZOUZ Badis** concernant le désistement de la co-direction de thèse de doctorat 3^{ème} cycle du doctorant **MEZIANE Mahieddine**.

Le conseil Scientifique **approuve** l'avis favorable émis par le comité pour le désistement du **Dr. MAZOUZ Badis** en tant que co-directeur de thèse du doctorant **MEZIANE Mahieddine**.

4.1.2.5. Doctorant 5: SALEM Khalil (première inscription en 2022)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie civil,
- De la demande présentée par le directeur de thèse le **Dr DIMIA Mohamed Salah** concernant le changement de statut de la direction de thèse du doctorat 3^{ème} cycle du doctorant **SALEM Khalil**.
- de l'engagement du **Dr BAGHDADI Mohamed** pour l'encadrement du doctorant **SALEM Khalil**,

Le conseil scientifique **approuve** l'avis favorable émis par le comité pour que **Dr BAGHDADI Mohamed** soit le directeur de thèse et le **Dr DIMIA Mohamed Salah** le co-directeur de thèse du doctorant **SALEM Khalil**.

4.1.3 Réajustement des thèmes de thèses de doctorat 3^{ème} cycle (année d'inscription 2023)

• Compte tenu de l'arrêté ministériel n° 916 du 02 décembre 2020 et conformément au procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de Génie civil :

Le conseil scientifique **approuve l'avis favorable** émis par le comité relatif au réajustement des thèmes de thèses de doctorat 3^{ème} cycle des doctorants ci-dessous:

Doctorant	Ancien / Nouveau thème
HADAM Lakhdar	Ancien thème : Risques géotechniques sur les ouvrages de génie civil
	Nouveau thème : Analyse numérique des sols sous chargement cyclique: vers une compréhension approfondie du comportement a grand nombre de cycles
ZEKKOUR Mouna	Ancien thème : Étude de susceptibilité aux mouvements de terrain par les méthodes d'apprentissage automatique
	Nouveau thème : Étude de la Susceptibilité aux Mouvements de Terrain à l'Aide des Méthodes d'Apprentissage Automatique pour la Prévention
REMADNA Ayat- Errahmane	Ancien thème : Contribution à l'étude de l'effet de l'interaction sol-structure sur la fiabilité des ouvrages en béton armé
	Nouveau thème : Contribution à l'étude de l'interaction sol-structure sur la fiabilité des ouvrages sur fondations
MERCHI Ahmed	Ancien thème : Étude expérimentale et numérique du renforcement des sols compressibles sous différents cas de chargement
	Nouveau thème : Comportement des fondations reposant sur un sol compressible renforcé sous différents cas de chargement
SALEM Khalil	Ancien thème : Etude de l'influence de fibres composites sur le comportement des bétons exposés au feu (cas des bétons à haute résistance)
	Nouveau thème : Etude de l'influence des fibres composites sur le comportement des bétons exposés au feu
BERKANE Fatiha	Ancien thème : Etude du comportement thermomécanique des bétons avec fibres de palmier exposés aux hautes températures
	Nouveau thème : Etude du comportement thermomécanique des bétons à fibres végétales exposés à des températures élevées
LAIB Tariq	Ancien thème : Investigation expérimentale et analytique pour l'évaluation du comportement du béton fibré exposé au feu (cas de fibres synthétiques)
	Nouveau thème : Investigation expérimentale et analytique pour l'évaluation du comportement du béton fibré exposé au feu (cas de fibres industrielles)
ZEMOULI Mohammed	Ancien thème : Valorisation des sédiments de dragage dans des bétons autoplaçants : optimisation de la formulation et étude de la durabilité
	Nouveau thème : Valorisation des déchets dans les bétons autoplaçants
YOUSFI Achouak	Ancien thème : Optimisation de la formulation d'un éco-béton à base de sédiments de dragage et étude de sa résistance aux attaques chimiques
	Nouveau thème : Contribution à l'optimisation d'un éco-béton à base des déchets
ZEMALI Omar	Ancien thème : Comportement d'une chaussée routière surmontant une cavité souterraine sollicitée par une charge cyclique
	Nouveau thème : Etude expérimentale d'un talus renforcé surmontant une cavité
MEZIANE Mahieddine	Ancien thème : Renforcement d'une chaussée par l'ajout des déchets
	Nouveau thème : Comportement des poutres en béton armé renforcé par des fibres de verre
ZEKHYMI Tawfiq	Ancien thème : Méthodologies de récupération des sédiments appliquées dans les projets de travaux publics
	Nouveau thème : Analyse et modélisation numérique des techniques de réhabilitation des éléments de structure en béton armé utilisant des matériaux composites

4.1.4 Désignation des responsables de spécialités

4.1.4.1. Désignation de ABDELHAMID Fayçal au poste de responsable de l'équipe de la spécialité Master Construction Métallique Mixte

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur en particulier les articles : 63, 64 et 65,
- de la présentation de la proposition de désignation au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **Master Construction Métallique Mixte** par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **Mr ABDELHAMID Fayçal** au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **Master Construction Métallique Mixte** de la filière **génie civil**.

4.1.4.2. Désignation de BENMOUSSA Samir au poste de responsable de l'équipe de la spécialité Master Géotechnique

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur en particulier, les articles : 63, 64 et 65,
- de la présentation de la proposition de désignation au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **Master Géotechnique** par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **Mr BENMOUSSA Samir** au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **Master Géotechnique** de la filière **génie civil**

4.1.4.3. Désignation de YAHIAOUI Djarir au poste de responsable de l'équipe de la spécialité Master Structures

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur en particulier les articles : 63, 64 et 65,
- de la présentation de la proposition de désignation au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **Master Structures** par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **Mr YAHIAOUI Djarir** au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **Master Structures** de la filière **génie civil**.

4.2. Département de génie mécanique

4.2.1. Désistement de l'encadrement du doctorant SLIMANI Abdesselem (première année d'inscription en doctorat en sciences 1997)

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n°1 du 11 décembre 2023, du département de génie mécanique,
- de la demande du **Dr ZIDANI Kamel** en date du 12 octobre 2023 sous la référence 217/2023 au sujet de désistement du suivi du doctorant **SLIMANI Abdesselem**,
- du débat entre les membres du conseil scientifique présents et du résultat du vote à main levée, au sujet de qualifier le cas de la demande de désistement formulée par le **Dr ZIDANI Kamel** de l'encadrement du doctorant **SLIMANI Abdesselem** comme étant une « *force majeure* »,

Le conseil scientifique, à l'**unanimité**, **qualifie** le cas comme force majeure et approuve le désistement du **Dr ZIDANI Kamel** quant à l'encadrement du doctorant **SLIMANI Abdesselem**.

4.2.2. Rapport du directeur de thèse Pr. Hacène AMEDDAH concernant l'infraction de la charte par sa doctorante SELLOUM Rabia

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 1 du 11 décembre 2023, du département de génie mécanique,
- de la charte du doctorant LMD,

- de la lettre du **Pr Hacène AMEDDAH** adressée au CSF en date du **27/09/2023** sous la référence **218/2023**, au sujet de l'infraction de la charte par sa doctorante **SELLOUM Rabia**,
- de la lecture du rapport de CFD par le président du CFD **Pr. MAZOUZ Hamoudi** devant les membres du conseil,

Le conseil scientifique **prend acte** du rapport de comité de formation doctorale au sujet de l'infraction de la charte par la doctorante **SELLOUM Rabia**.

4.2.3. Rédaction des thèses en Anglais

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n°1 du **11 décembre 2023**, du département de génie mécanique,
- du procès-verbal du conseil scientifique, n° **04/CS/FT/UB2/2012** du **10 novembre 2012**, qui précise que lorsqu'une thèse est rédigée en anglais, les rapports, la soutenance et le débat doivent être en anglais,
- de la correspondance, n° 1539/SG/2019 du 30 décembre 2019, émanant du secrétariat général du MESRS au sujet de la valorisation de l'utilisation de la langue anglaise,
- de la correspondance, n° 471/SG/2020 du 04 mai 2020, émanant du secrétariat général du MESRS au sujet des soutenances de mémoires et de thèses,

Le conseil scientifique **encourage** la rédaction des thèses en langue anglaise et donne un **avis favorable** pour la rédaction en anglais de la thèse de doctorat 3^{ème} cycle LMD des doctorants suivants :

Doctorante 1 : NACER Sarra encadrée par **Dr. BENHIZIA Abdennour**

Thème de la thèse en Français: Modélisation des matériaux composites a microstructures complexes.

Thème de la thèse traduit en anglais: Modeling of composite materials with complex microstructures.

Doctorant 2 : KHENNAB Abdelghani encadré par **Dr. BENHIZIA Abdennour**

Thème de la thèse en Français: Génération et modélisation du comportement mécanique en compression des mousses stochastiques.

Thème de la thèse traduit en anglais: Generation and modeling of the mechanical behavior in compression of stochastic foams.

Doctorant 3 : LACHRAF Abdelbasset encadré par **Pr. SI AMEUR Mohamed**

Thème de la thèse en Français: Etude numérique du mélange turbulent avec ou sans réactions chimiques dans plusieurs configurations géométriques.

Thème de la thèse traduit en anglais: Numerical study of turbulent mixing with or without chemical reactions in various geometrical configurations.

4.2.4. Désignation du chef de département adjoint chargé de la pédagogie du département de génie mécanique

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 03-279 du 23 août 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université dans sa section 2,
- de la présentation de la proposition de désignation du chef de département adjoint chargé de la pédagogie du département de Génie Mécanique par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **BENNACER Hamza** en tant que chef de département adjoint chargé de la pédagogie du département de Génie Mécanique.

4.2.5. Fin aux fonctions de Mr BENNACER Hamza au poste de responsable de l'équipe de la spécialité licence génie mécanique

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur en particulier les articles : 63, 64 et 65,
- de la présentation de la proposition de la fin aux fonctions au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **licence génie mécanique** par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la fin aux fonctions de **Mr BENNACER Hamza** au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **licence génie mécanique** de la filière **génie mécanique**.

4.3. Département de génie industriel

4.3.1. Actualisation de l'annexe 2 du dossier de soutenance du doctorant BENFRIHA Abdennour Ilyas

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie industriel,
- de la demande du doctorant **BENFRIHA Abdennour Ilyas** en date du 10/12/2023 sous la référence **216/2023** au sujet de l'actualisation de l'annexe 2 dans son dossier de soutenance,
- de l'actualisation de l'annexe 2 signée par la directrice de thèse : **Pr. SARI TRIQUI Lamia**,
- de la validation de la proposition des membres de jury de soutenance de doctorat 3^{ème} cycle (LMD) du candidat : **BENFRIHA Abdennour Ilyas (PV n° 08/CS /FT/UB2/2022 en date du 21/06/2022)**.
- de la validation par les membres du conseil scientifique de la publication intitulée : **A new green cooperative approach for a multilevels distribution network: real application**

parue dans :

- Titre de la revue : **Academic Journal of Manufacturing Engineering (Editura Politehnica)**
- Volume : **21(3)**
- Pages : **13-22**
- Année : **2023**
- ISSN : **1583-7904**
- Catégorie : **B (Scopus : Base DGRSDT 2023)**

Le conseil scientifique donne un **avis favorable** quant à l'actualisation (remplacement) de l'annexe 2 par la nouvelle annexe 2 présentée par l'encadreur **Pr. SARI TRIQUI Lamia** en date du **03 décembre 2023** dans le dossier de soutenance du doctorant **BENFRIHA Abdennour Ilyas**.

4.3.2 Changement de co-directeur de thèse de doctorat de 3^{ème} cycle

Compte tenu :

- du procès-verbal du comité scientifique, n° 01 du 07 décembre 2023, du département de génie industriel,
- de la demande de désistement présentée par la co-directrice de thèse le **Pr. MOUSS Nadia Kinza** concernant la cession de la co-direction de thèse au profit du **Dr HAOUES Mohamed** du doctorant **MERGHEM Mohammed** inscrit régulièrement en doctorat 3^{ème} cycle depuis l'année **2019**,
- de l'engagement du **Dr HAOUES Mohamed** pour le co-encadrement du doctorant **MERGHEM Mohammed**,

Le conseil scientifique approuve l'avis favorable émis par le comité pour que **Dr HAOUES Mohamed** soit le nouveau co-directeur de thèse du doctorant **MERGHEM Mohammed**.

4.3.3. Désignation du chef de département de génie industriel

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 03-279 du 23 août 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université dans sa section 2,
- de la présentation de la proposition de désignation du chef de département de génie industriel par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **Mr MOUSS Mohamed Djamel** en tant que chef de département **Génie Industriel**.

4.4. Département d'électronique

4.4.1. Désignation du chef de département d'électronique

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 03-279 du 23 août 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université dans sa section 2,
- de la présentation de la proposition de désignation du chef de département d'électronique par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **Mr LEBBAL Mohamed El hadi** en tant que chef de département d'électronique.

4.5. Département de socle commun ST

4.5.1. Proposition du Premier Séminaire Nationale Hybride de Chimie SNHC'24

Compte tenu :

- de l'étude, par le conseil scientifique du dossier, notamment la demande en date du **13/12/2023** sous la référence **219/2023** et le canevas de demande d'organisation d'une manifestation scientifique, présenté par **Dr Fayçal BAIRA** enseignant au **département ST** de la faculté de technologie de l'université Batna 2,
- de l'instruction quant à la demande d'organisation d'une manifestation scientifique émanant du service des relations extérieures de l'université Batna 2,
- de la directive n° 34 du 17 août 2020 émanant de la DGRSDT du MESRS au sujet des demandes d'organisation de manifestations scientifiques,

Le conseil scientifique **encourage vivement** et émet un **avis favorable** à l'organisation de cette manifestation scientifique.

4.6. Département de génie des procédés

4.6.1. Désignation de FETIMI Abdelhalim au poste de responsable de l'équipe de la filière Génie des Procédés

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur en particulier les articles : 63, 64 et 65,
- de la présentation de la proposition de désignation au poste de responsable de la filière Génie des Procédés par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **FETIMI Abdelhalim** au poste de responsable de l'équipe de la filière **Génie des Procédés**.

4.6.2. Fin aux fonctions de AKKARI Hocine au poste de responsable de l'équipe de la spécialité génie des procédés des matériaux

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur en particulier les articles : 63, 64 et 65,
- de la présentation de la proposition de mettre fin aux fonctions de **AKKARI Hocine** au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **génie des procédés des matériaux** par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la fin aux fonctions de **AKKARI Hocine** au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **Génie des procédés des matériaux**, filière **Génie des Procédés**.

4.6.3. Désignation de BENABBAS Farah au poste de responsable de l'équipe de la spécialité génie pharmaceutique

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur en particulier les articles : 63, 64 et 65,

- de la présentation de la proposition de désignation au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **génie pharmaceutique** par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **BENABES Farah** au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **génie pharmaceutique**, filière **Génie des Procédés**.

4.6.4. Désignation de DJARAOUI Afaf au poste de responsable de l'équipe de la spécialité génie des procédés des matériaux

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur en particulier les articles : 63, 64 et 65,
- de la présentation de la proposition de désignation au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **génie des procédés des matériaux** par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **DJARAOUI Afaf** au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **génie des procédés des matériaux**, filière **Génie des Procédés**.

4.7. Département d'électromécanique

4.7.1. Désignation du chef de département adjoint chargé de la pédagogie du département d'électromécanique

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 03-279 du 23 août 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université dans sa section 2,
- de la présentation de la proposition de désignation au poste de chef de département adjoint chargé de la pédagogie du département d'électromécanique par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique approuve la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **KEBBAB Noureddine** en tant que chef de département adjoint chargé de la pédagogie du département d'électromécanique.

4.7.2. Désignation de ZELLAGUI Mohamed au poste de responsable de l'équipe de la spécialité Mécatronique

Compte tenu :

- du décret exécutif, n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur en particulier les articles : 63, 64 et 65,
- de la présentation de la proposition de désignation au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **Mécatronique** par le vice-doyen chargé de la post-graduation,

Le conseil scientifique **approuve** la proposition faite par le doyen de la faculté concernant la désignation de **ZELLAGUI Mohamed** au poste de responsable de l'équipe de la spécialité **Master Mécatronique** de la filière **électromécanique**.

4.8. Démission du Dr BEDDIAF Yassine du laboratoire des Systèmes Propulsion -Induction Electromagnétiques (LSP-IE)

Compte tenu :

- du décret exécutif n° 19-231 du 13 août 2019 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement du laboratoire de recherche,
- de la note émanant de la DGRSDT du MESRS concernant la procédure de suivi de la composante humaine des laboratoires de recherche, enregistrée par l'université en date du 15/08/2018 sous le n° 177,
- de la demande adressée au président du conseil scientifique, datée du **11/12/2023**, sous l'objet « demande d'approbation de la démission (retrait) d'un membre du LSP-IE »

- du procès-verbal du conseil du Laboratoire des Systèmes Propulsion - Induction Electromagnétiques LSP-IE, n°04/CL/LSPIE/2023 du **22/11/2023**, au sujet de la démission d'un membre du laboratoire,

Le conseil scientifique **prend acte** de l'avis favorable émis par le conseil du Laboratoire des Systèmes Propulsion -Induction Electromagnétiques LSP-IE, procès-verbal n°04/CL/LSPIE/2023 du **22 novembre 2023**, au sujet de la démission de **Mr BEDDIAF Yassine** du laboratoire LSP-IE.

4.9. Intégration de nouveaux membres au sein du laboratoire d'électrotechnique (LEB)

Compte tenu :

- du décret exécutif n° 19-231 du 13 août 2019 fixant les règles de création, d'organisation et de fonctionnement du laboratoire de recherche,
- de la note émanant de la DGRSDT du MESRS concernant la procédure de suivi de la composante humaine des laboratoires de recherche, enregistrée par l'université en date du 15/08/2018 sous le n° 177,
- du procès-verbal n°02/LEB/UMBB/2023, en date du 11 décembre 2023, du conseil du laboratoire d'électrotechnique (LEB) au sujet de l'intégration des nouveaux membres au sein du laboratoire,

Le conseil scientifique **prend acte** de l'avis favorable pour l'intégration des enseignants : **Mme BENALIA Leila** et **Mme BENOUDJIT Chalabia** au sein du laboratoire d'électrotechnique (LEB) selon le procès-verbal n°02/LEB/UMBB/2023, du conseil du laboratoire, en date du 11 décembre 2023.

4.10. Proposition du logo du conseil de la faculté de technologie de l'université Batna 2

Compte tenu :

- de la proposition du président du conseil scientifique, **Pr. Hassen BOUZGOU**, d'un logo pour le conseil scientifique de la faculté de technologie,
- du débat et des recommandations de certains membres du conseil sur les détails du logo (voir figure ci-après).



Le conseil scientifique, **approuve** l'adoption du logo proposé pour le conseil scientifique de la faculté de technologie de l'université de Batna 2 (Mostefa Ben Boulaïd).

La séance fut levée à 12H30

Le vice doyen chargé de la post-graduation

Le président du conseil scientifique



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FACULTÉ DE TECHNOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE BATNA 2

Mandat : 2023-2026

Le présent règlement intérieur, contient 24 articles répartis en 08 chapitres, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du Conseil Scientifique de la Faculté de Technologie de l'Université de Batna 2 (Mostefa Ben Boulaid).

- Vu le décret exécutif n° 03-279 du 24 Août 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université (J.O.R.A.D.P. année 2003, n°51. pages 4-13) modifié et complété par le décret exécutif n°06-343 du 27 septembre 2006 (J.O.R.A.D.P. année 2006, n°61. pages 21-22)
- Vu l'arrêté ministériel n°53 du 05 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du conseil scientifique de la faculté.
- Vu l'arrêté 1600 du 03 décembre 2023 dont la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de technologie de l'université de Batna 2.

CHAPITRE I- COMPOSITION ET SECRÉTARIAT DU CONSEIL

Article 01. (Art. 37 du décret exécutif n° 03-279 du 23 Août 2003 et Art. 06 du décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006)

Le conseil de faculté comprend :

- le président élu,
- le doyen de la faculté,
- les vice-doyens,
- les chefs de départements,
- les présidents des comités scientifiques de départements,
- le ou les directeurs d'unités de recherche et/ou de laboratoires de recherche, s'il y a lieu,
- deux (2) représentants élus des enseignants par département,
- deux (2) représentants élus du corps des maîtres assistants,
- le responsable de la bibliothèque de faculté.

Article 02. (Art. 9 de l'arrêté n° 53 du 05 mai 2004)

Le secrétariat du CSF est assuré par le vice doyen chargé de la post-graduation, de la recherche scientifique et de relations extérieures. Il doit mettre à sa disposition tout document et moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans de meilleures conditions, et aussi assurer la conservation des archives.

CHAPITRE II- MISSIONS ET PRÉROGATIVES

Article 03. (Art. 45 du Décret Exécutif. n° 03-279 du 24 Août 2003)

Le conseil scientifique de la faculté émet des avis et recommandations sur :

- l'organisation et le contenu des enseignements,
- l'organisation des travaux de recherche,
- les propositions de programmes de recherche,
- les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
- les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
- les profils et les besoins en enseignants,
- agréer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenances,
- examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté, accompagnés des avis et recommandations du conseil, au recteur,
- donner un avis sur les propositions de responsables pédagogiques (domaines, filières, spécialités,...),
- Il peut être saisi de toute autre question d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui est soumise par le doyen.

Article 04. Certains dossiers (à définir au préalable par le conseil scientifique) peuvent être étudiés par un conseil scientifique restreint.

Article 05. (Art. 8 de l'arrêté n° 53 du 05 mai 2004)

Le CSF peut consulter ou faire appel à toute personne qui, en raison de ses compétences ou de l'intérêt qu'elle porte à

la formation supérieure et à la recherche, et susceptible de l'aider dans ses travaux. Le CSF peut toutefois charger, s'il y a nécessité, une commission ad-hoc pour étude d'une question spécifique d'un dossier. Cette commission lui incombe le suivi et la communication du résultat, relatif à ladite question, au CSF.

CHAPITRE III- SESSION ET PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Article 06. (Art. 46 du Décret Exécutif. n° 03-279 du 24 Août 2003 et Art. 2 de l'arrêté n°53 du 05 mai 2004)

- Le CSF se réunit en session ordinaire une fois tous les trois (3) mois sur convocation de son président.
- Il peut se réunir en session extraordinaire à la demande :
 - soit de son président,
 - soit des deux tiers (2/3) de ses membres,
 - soit du doyen de la faculté.

Article 07. Le rôle du président du conseil est :

- de présenter l'ordre du jour à l'ouverture de la séance,
- d'organiser, animer les débats et assurer l'ordre,
- de faire respecter le temps de parole alloué à chaque membre du CSF,
- de veiller au bon déroulement de la séance dans la sérénité et le respect mutuel,
- d'introduire les questions et les dossiers au fur et à mesure de l'avancement de l'ordre du jour,
- de pouvoir suspendre provisoirement ou définitivement la séance si nécessaire.

Article 08. En cas d'absence du président, le doyen de la faculté présidera le conseil scientifique.

CHAPITRE IV- CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

Article 09. (Art. 4 de l'arrêté n°53 du 05 mai 2004)

- Les convocations individuelles accompagnées de l'ordre du jour sont transmises aux membres du conseil quinze (15) jours calendaires au moins avant la date de la réunion.
- Le délai susmentionné peut être réduit à huit (08) jours en cas de convocation de session extraordinaire.

Article 10. (Art. 3 de l'arrêté n°53 du 05 mai 2004)

L'ordre du jour est établi par le président du conseil en concertation avec le doyen de la faculté. Les membres du conseil peuvent y adjoindre toute question jugée utile lors de l'ouverture de la session, sous réserve qu'elle fasse l'objet d'une demande formulée par au moins deux tiers (2/3) des présents. L'ordre du jour des sessions extraordinaires est présenté au conseil par l'autorité ou les membres ayant demandé leurs tenues.

CHAPITRE V- ASSIDUITÉ

Article 11. (Art. 5 de l'arrêté n°53 du 05 mai 2004)

Les réunions du conseil scientifique ne sont valables que si les deux tiers (2/3) au moins de ses membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil se réunit valablement, quelque soit le nombre des membres présents, après une deuxième convocation adressée dans les huit (08) jours qui suivent la première réunion.

Article 12. Pour éviter la non atteinte du quorum lors des réunions du CSF, dans le cas d'absence d'un membre, celui-ci peut, en fonction de son statut dans le conseil, mandater une autre personne à sa place selon les exigences qui suivent :

- Un directeur du laboratoire de recherche mandate, par écrit, un membre du conseil du laboratoire ;
- Un chef de département mandate un de ses adjoints ;
- Un représentant des enseignants mandate un membre du CSF ;
- Un président du CSD mandate un membre du CSD.

Article 13. Trois absences sans justificatifs (cités dans l'article 14 ci-dessous), aux réunions du conseil scientifique entraînent la perte du statut de membre du CSF. Le conseil en délibération doit, dans ce cas, déclarer le poste vacant pour pouvoir soit le remplacer par un autre membre du même grade élu par ses pairs lorsqu'il s'agit de représentants des enseignants ou réduire le nombre des membres du CSF lorsqu'il s'agit d'un membre de droit (exclusion du quorum).

Article 14. Les justificatifs acceptés sont : décès d'un membre ascendant, descendant du concerné ou de son épouse, maladie du concerné ou force qualifiée majeure par le conseil scientifique ou le doyen de la faculté.

Article 15. A l'heure fixée d'une réunion du CSF et après une durée d'attente maximale de vingt (20) minutes le président du conseil peut déclarer le quorum non atteint et procède à l'application de l'article 11 du présent règlement.

CHAPITRE VI- FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Article 16. une fiche de suivi des dossiers de soutenance de doctorat doit être envoyée par voie électronique aux membres du CSF au moins une semaine avant la tenue de la réunion du CSF par le service de la post-graduation de la faculté.

Article 17. Tout(e) demande/recours présenté(e) au CSF doit être enregistré(e) au préalable administrativement par le service concerné (vice décanat P.G. ou vice décanat pédagogie). Les dossiers émanant des comités scientifiques des départements doivent parvenir au service de la post-graduation de la faculté dix (10) jours (délai de rigueur) avant la tenue de la réunion du CSF. L'ensemble des dossiers se met à la disposition des membres du conseil, dans un endroit au sein de la faculté quelques jours avant la date de la réunion.

Article 18. Lorsqu'un membre du CSF est concerné par un dossier personnel, celui-ci doit, sur demande du président, se retirer de la réunion le temps que son dossier soit traité.

Article 19. Tout membre du CSF est soumis à l'obligation de réserve et doit observer une discrétion absolue quant aux avis exprimés pendant la réunion par l'ensemble des membres.

Article 20. (Art. 4 du Décret Exécutif. n° 06-343 du 27 septembre 2006)
Les membres du conseil sont élus pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une (1) fois, parmi les enseignants permanents en position d'activité au sein de l'université. Il est procédé au remplacement des membres démissionnaires, décédés ou ayant perdu la qualité pour laquelle ils ont été élus ou nommés, suivant les mêmes modalités que la désignation initiale et pour la durée du mandat restant à accomplir. Le remplacement doit être porté sur PV du CSF.

CHAPITRE VII- PROCÈS VERBAL

Article 21. (Art. 7 de l'arrêté n° 53 du 05 mai 2004)
Les résultats des travaux du CSF sont consignés sur un registre spécial, coté et paraphé par le président et déposé au siège de la faculté. Le procès-verbal de réunion est signé par le président et le vice-doyen de la faculté qui doit en faire transmission au recteur de l'université. Le procès-verbal de réunion est aussi diffusé aux membres du CSF et ce dans un délai de quinze (15) jours calendaires après la date de la tenue de la réunion.

CHAPITRE VIII- ADOPTION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 22. (Art. 06 Arrêté ministériel n°53 du 05 mai 2004) Le conseil doit élaborer et adopter son règlement intérieur lors de sa première réunion.

Article 23. Le présent règlement intérieur est sujet à des amendements et/ou enrichissements sur demande du président du CSF ou des deux tiers (2/3) de ses membres.

Article 24. Le président du CSF est chargé du respect et de l'exécution du présent règlement.

Batna, le 14 Décembre 2024
Le Président du Conseil Scientifique de la Faculté de Technologie
Pr. Hassen BOUZGOU

